

# ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS 2023/2024 - FUTSAL

## Situation applicable réglementaire à l'issue de cette saison 2023/2024

### D1 :

- Le 2 premiers de D1 accèdent en barrages
- Les vainqueurs des matchs des barrages montent en R2
  
- Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent en D2

### D2 :

- Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en D1
  
- Les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent en D3

### D3 :

- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule monte en D2

## Situation cible pour l'avenir à partir de + 60 clubs

### D1 :

- Un groupe D1 toujours à 10  
soit un total cumulé de 10\*

### D2 :

- Deux groupes de D2 à 10  
soit un total cumulé de  $20 + 10 = 30$

### D3 :

- Quatre groupes de D3 à 10  
soit un total cumulé de  $40 + 20 + 10 = 70$

**Applicable à partir de 65 engagements**

Entre 61 et 64 équipes = Comité Directeur décidera  
D2 et D3 groupes de 10 avec 1 exempt

